

mit *Touan Hing-tche* 段興智 à la tête des affaires du royaume. En l'année *yi-mao* (1255), (*Touan*) *Hing-tche*, avec son oncle, le *sin-ts'iu Fou* 信苴福, vint rendre hommage¹⁾; par décret impérial on lui fit don d'un sceau en or et on le renvoya dans son royaume. L'année *ping-tch'en* (1256), (*Touan Hing-tche*) offrit (à l'empereur) une carte de son pays et demanda à pacifier entièrement les diverses tribus; en même temps, il proposait un règlement pour administrer le peuple et lever les impôts; *Hien-tsong* (Mangou khan) en fut très satisfait; il conféra à (*Touan*) *Hing-tche* le titre de *mo-ho-lo-ts'o* (mahārāja) 摩訶羅嗟 et lui ordonna de gouverner toutes les diverses tribus *Man*, *Ts'ouan* blancs et autres 諸蠻白爨等部²⁾; le *sin-ts'iu Fou* 信苴福 fut mis à la tête de son armée. Alors (*Touan*) *Hing-tche* confia la direction de son royaume à son frère cadet, le *sin-ts'iu Je*, 信苴日³⁾; lui-même et le *sin-ts'iu Fou* 信苴福 se mirent à la tête de vingt mille soldats *Po* et *Ts'ouan*⁴⁾ et formèrent l'avant-garde qui guida le général en chef *Ouriangkadaï* 兀良合台 dans son expédition pour pacifier ceux des districts qui ne s'étaient pas encore soumis; ils attaquèrent et vainquirent le *Kiao-tche* 交趾 (Tonkin)⁵⁾. Etant

1) Les faits sont ici altérés; c'est comme prisonniers que *Touan Hing-tche* et *Touan Fou* furent envoyés à Karakoroum par le général mongol *Ouriangkadaï*; l'empereur les grâcia et permit à *Touan Hing-tche* de retourner dans son pays (cf. *Yuan che lei pien*, chap. XX, p. 20 r°).

2) Le *Yuan che lei pien* dit plus exactement: les *Man* noirs et les *Man* blancs, les *Ts'ouan* et les *Po* 烏白蠻爨等部. Les *Man* noirs (le Karadjang de l'époque mongole) occupaient la région de *Ta-li fou*, et les *Man* blancs (le Tchagandjang des Mongols) la région de *Li-kiang fou*. Les *Ts'ouan* sont les Lolos (cf. *Nan tchao ye che*, trad. SAINSON, p. 165, n. 4). Les *Po* sont les thais *Pa-yi* (voyez plus haut, p. 15, n. 2).

3) *Touan Che*; cf. p. 15, n. 2.

4) C'est-à-dire Lolos et Thais; cf. p. 16, n. 1.

5) Le *Yuan che lei pien* ajoute ici la phrase: «Ils reçurent la soumission de trente-six (tribus) *T'o-mo* et *K'i-tong*» 收特磨溪洞三十六. Les *K'i-tong* habitaient le nord-ouest de la province actuelle de *Hou-nan* (cf. BEFEO, t. III, p. 233, n. 2). Quant aux *T'o-mo*, je n'ai trouvé sur eux aucun renseignement.